

## Evaluation de l'impact de l'accompagnement des exploitants sur la viabilité et la compétitivité des exploitations agricoles, sur la promotion des technologies innovantes et de la gestion des forêts

Cette note de synthèse présente le résultat des travaux d'analyse réalisés dans le cadre de l'élaboration du Rapport Annuel de Mise en Œuvre 2019, qui intègre la réponse à 30 questions évaluatives. La mission conduite par EDATER et AND international, entre le mois de décembre 2018 et mai 2019, visait à traiter les questions relatives aux mesures de soutien à la compétitivité des exploitations agricoles, forestières, entreprises agro-alimentaires et hébergement touristique.

Une étude a été réalisée en parallèle sur les questions liées l'évaluation des mesures environnementales dans l'agriculture et le développement local (LEADER).

### Etat d'avancement des mesures concernées par le périmètre des travaux

	Programmation				Paiement	
	Nb projets	Dépense publique	Dont Montant UE	% UE / maquette	Nb projets payés	% UE / maquette
1.1 Formation et acquisition de compétences	3	526600€	421280	57%	0	0%
1.2 Réseaux d'acquisition de référence (démonstration)	36	1682061 €	1338148	47%	10	13%
16.1 Partenariat Européen pour l'innovation (PEI)	7	2472231 €	1960984	53%	1	1%
16.2 Mise en place des groupements (GIEE)	1	21259 €	17007	2%	0	0%
4.1 Aide à l'investissement productif dans les exploitations agricoles (PCEAE)	1 287	144 425 930 €	20 074 403 €	76%	563	30,21%
6.1 Aide à l'installation des jeunes agricultures (DJA)	924	22 891 493 €	18 164 266 €	61%	712	31,73%
4.2.1 Transformation et /ou la commercialisation des produits agricoles dans les IAA	45	4 909 688	2 401 295	63%	16	36,65%
4.2.2 Transformation et la commercialisation des produits agricoles dans les exploitations agricoles	24	491 643	222 273	28%	5	5,5%
5.1 Anticipation des risques (aides aux investissements)	53	1 886 349	943 175	94%	37	41%
4.3.1 Investissement productif dans les propriétés forestières (desserte)	56	1 551 553 €	775 777 €	48%	26	18,39%
8.6 Investissement dans les établissements de travaux forestiers	22	1 658 467 €	829 233 €	41%	19	36,04%
6.4.1 Investissement dans la transformation du bois (scieries)	15	1 020 573 €	502 293 €	46%	7	13,98%
6.4.2 Création et de modernisation d'hébergements touristiques.	55	4 900 842 €	2 451 858 €		19	10,96%

### 1 – La contribution du programme au maintien de l'agriculture et à la compétitivité des filières agricoles

#### → Via un environnement régional favorable à la diffusion des connaissances et à l'innovation

Le bilan de la mise en œuvre montre que les formations soutenues dans le cadre du FEADER contribuent à l'offre globale de formation des exploitants avec peu d'impact sur les grandes orientations régionales. Le FEADER a pu toutefois renforcer l'attractivité des formations financées et a ainsi contribué à former 851 stagiaires (716 bénéficiaires) pour un total de 8 754 heures de formation, exclusivement sur des sujets environnementaux, avec parfois une dimension économique, par exemple pour les formations sur la multi-performance des exploitations.

Les actions de transfert de connaissance, en revanche ne se feraient sous doute pas sans aide. Elles ciblent les priorités affichées dans le PDR, en cohérence avec la mesure investissement, notamment pour l'élevage avec le programme Herbe et Fourrages visant à améliorer l'autonomie alimentaire et la résilience au changement climatique.

Les Groupes PEI (Partenariat Européen pour l'Innovation) sont encore en phase de mise en œuvre des projets, mais ces deniers présentent un potentiel de plus-value importante pour le territoire. Les effets des projets PEI sont, avant tout d'ordre économique et social, en visant d'abord à pérenniser les entreprises de l'amont des filières régionales emblématiques : blé tendre (gestion optimisée de l'azote), caprin laitier (gestion du parasitisme), arboriculture (superfruit) et viticulture (changement climatique).

#### **Focus : Programme Herbe et fourrages (transfert de connaissances)**

Le programme Herbe et Fourrages vise à améliorer l'autonomie alimentaire et la résilience au changement climatique des élevages en optimisant la production de fourrage et l'alimentation. Elle met en lien les conseillers techniques et les éleveurs souhaitant faire évoluer leurs pratiques et diffuse les résultats obtenus sur des fermes pilotes et ressources, via un site internet, des flashes, des notes techniques, des journées de démonstration, etc.

Les résultats de l'enquête électronique auprès des bénéficiaires indiquent que le programme Herbe et fourrages a permis d'améliorer les connaissances des exploitants dans la gestion de l'herbe, avec des effets particulièrement significatifs dans les systèmes bovin viande, et chez les exploitants en ferme pilote ou ressource. Il a permis une gestion plus fine du pâturage voire de la conduite de l'exploitation, avec une diversification des espèces fourragères, et la mise en place de pâturage tournant, générant ainsi une amélioration de la qualité et de la productivité des fourrages, ainsi qu'une réduction des achats de protéines, de concentrés, et des coûts de production.

<http://www.herbe-fourrages-centre.fr/>

#### **→ Via des aides directes et ciblées dans les exploitations**

L'objectif de maintien de l'agriculture passe tout d'abord par assurer le *renouvellement des générations et lutter contre le risque de déprise agricole*. Le dispositif DJA (Dotation aux Jeunes Agriculteurs) a permis de faciliter l'installation grâce à l'accompagnement proposé mais surtout en leur permettant d'avoir un fond de roulement suffisant pour faire face aux premières années d'exploitation et d'accéder à un crédit plus facilement. L'augmentation des installations aidées constatée en 2017, suite à la suppression du dispositif de prêts bonifiés et à la revalorisation de la dotation jeunes agriculteurs (conformément au cadre national), s'est poursuivie avec un nombre d'installation atteignant l'objectif de 200 demandes par an.

Malgré le maintien du nombre d'installation chez les jeunes agriculteurs, le taux de renouvellement continue de se détériorer (**solde sur la période 2014-2017 estimé à -1 930 chefs d'exploitations agricoles sur la région**). Cependant, la baisse du nombre d'exploitants ne conduit pas nécessairement à une plus forte déprise agricole, contrairement à d'autres régions françaises, compte tenu du phénomène de regroupement des terres et d'opérations capitalistiques, qui concernaient historiquement le nord de la Région et qui touche désormais les territoires du sud (Cher notamment).

La région n'est pas touchée uniformément par le risque de déprise. Les départements du sud (notamment Indre et Indre-et-Loire) sont les plus affectés. Cette tendance est appelée à s'accroître puisqu'on y trouve également le nombre d'exploitants de plus de 50 ans sans successeur connu le plus important de la région. Cela peut aussi être vu comme une opportunité d'installation pour les jeunes exploitants. L'Indre en est le parfait exemple avec un taux important d'installation d'exploitants de moins de 40 ans et une dynamique forte de programmation de la DJA.

Les installations soutenues hors cadre familial ont par ailleurs augmenté de 9 points entre le début de programmation et 2018 passant de 28% du total des exploitations aidées à 37%. En termes de filière, le dispositif permet une certaine diversification régionale avec, en proportion une présence relativement importante de la polyculture et poly-élevage, notamment bovin et caprin et dans une certaine mesure du maraîchage et de l'horticulture.

En ce qui concerne les aides à l'investissement productif, le nombre d'opérations (1287 fin 2018, soit environ 5% des exploitations de la région) a doublé par rapport à 2017, sans impacter l'ambition des projets puisque

le dispositif PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations), déployé depuis mi-2015, porte sur des projets plus intégrés avec des montants moyens d'aide supérieurs à 36 000 Euros (hors dossiers transitoires), ce qui équivaut à des montants totaux d'investissements qui dépassent dans la majorité des cas les 150 000 Euros (jusqu'à 800 000 Euros). Dans la continuité des mesures historiques, une part importante des opérations (66%) intègre des investissements dans la modernisation des bâtiments d'élevage bien que cette part soit en légère baisse. La grande majorité de ces investissements intègrent également des systèmes de récupération des effluents, dispositifs d'économie d'énergie ou encore des équipements pour le stockage du fourrage. La deuxième période de la programmation (2017-2018) se caractérise par une accélération des investissements agro-environnementaux qui concernent d'autres filières de production (voir focus).

L'enquête auprès des bénéficiaires montre que les aides à l'investissement ont principalement permis d'améliorer les conditions de travail, de réduire l'impact environnemental des activités agricoles, et enfin de réduire les coûts de production via :

- Une baisse de la consommation d'intrant, une plus grande autonomie alimentaire (acquisition de séchoirs, dispositifs de stockage du fourrage et des aliments.),
- Une réduction de la consommation énergétique (performance énergétique des bâtiments mais également moindre sollicitation de la puissance des tracteurs que le labourage classique en ce qui concerne les nouvelles pratiques culturales)

Dans les filières porcines et surtout volaille, qui connaissent un regain d'attractivité, une majorité de projets vise un accroissement des capacités de production, cette stratégie étant totalement différente de celle des bénéficiaires positionnés sur les filières bovines ou céréalières.

#### **Focus : exemple d'investissements soutenus traitant d'enjeux clés pour l'agriculture régionale**

##### **Lutte contre les aléas climatiques**

Le PDR permet de mettre en place des dispositifs antigels dans les exploitations arboricoles et viticoles, d'aider financièrement les vignobles à se reconstruire (suite à l'épisode de gel de 2016 détruisant une partie des récoltes) et de mettre en place des référentiels cartographiques des facteurs environnementaux de la région. Ces aides ont permis de plus que tripler les surfaces de vigne protégées par des moyens de lutte active et de couvrir 30% à 50% des besoins identifiés.

Les protections antigel installées principalement dans les vignes (98% des projets) ont permis d'accroître la rentabilité des exploitations et de facto leur compétitivité en limitant la perte de récolte due au froid. Le succès de la mesure est en partie attribué au fait de disposer d'une mesure à part entière avec sa propre enveloppe et son propre suivi plutôt que d'un accès à l'aide via le PCAE, pour lequel le secteur viticole serait en concurrence avec les autres secteurs. Le fait d'avoir une mesure séparée pour la prévention des risques a probablement favorisé la publicité et la communication autour du dispositif.

##### **Investissements agroenvironnementaux**

Volet spécifique du PCAE, ces investissements, qui s'inscrivent dans les objectifs du Plan EcoPhyto national (cofinancés par les Agences de l'eau), représentent désormais un quart des opérations de la mesure. Les acquisitions portent par exemple sur le désherbage mécanique, le semis direct ou encore les pulvérisateurs de précision (y.c. guidage GPS/video).

Les projets sont notamment localisés dans la partie Est de l'Indre et le centre du Cher, avec une dynamique assez forte en matière d'adoption de système de culture céréalières raisonnée (voir réseau des fermes DEPHY).

Les retours de l'enquête régionale semblent correspondre avec les premiers résultats observés au sein du réseau de fermes pilotes DEPHY qui montre qu'entre 2010 et 2015, les exploitations ont baissé leur utilisation de produits phytosanitaires de 11% en moyenne pour les grandes cultures et la polyculture-élevage, de 12% en viticulture et de plus de 25% pour les filières horticoles et maraichères. Ceci contribue ainsi à une baisse des coûts de production, certaines pratiques comme le semis direct sous couverts permettant également de réduire le travail à un seul passage permettant des économies de temps et d'énergie substantiels.

Un effet de plus long terme pourra éventuellement être observé grâce à l'amélioration de la qualité des sols (matière organique, structuration et repeuplement d'auxiliaires en protection des cultures).

Les analyses montrent que ces investissements ont permis d'amortir la perte en compétitivité des exploitations bénéficiaires, par rapport à des non bénéficiaires comparables, sur la période de programmation 2014-2016. Les derniers travaux réalisés par IINRA montrent ainsi que les investissements ont probablement permis d'éviter aux bénéficiaires une perte de 2 645,5 Euros de revenu annuel, soit un gain de plus de 17% par rapport à une situation sans soutien.

### → Via une amélioration en aval de la transformation et commercialisation

La majorité des bénéficiaires des investissements dans les IAA sont des entreprises de 1ère transformation agricole de produits locaux : pommes de terre et condiments, pommes, blé, lait. La majorité des projets soutenus porte sur la modernisation de l'outil de production avec, pour certains d'entre eux, un accroissement des capacités de l'entreprise.

Le soutien aux IAA a principalement permis :

- de renforcer la position des entreprises sur leurs marchés;
- d'améliorer les conditions de travail (ergonomie, organisation de la production) ;
- de créer des emplois ;
- d'améliorer la qualité de la production (triage/calibrage/conditionnement) ;
- de développer de nouveaux marchés.

Les aides à la transformation à la ferme ont connu un démarrage tardif et sont peu attractives par rapport à d'autres dispositifs hors FEADER. Le nombre de projet soutenu reste donc très faible.

## 2 – La contribution à la gestion durable et la valorisation des ressources forestières

La forêt régionale est une forêt essentiellement constituée de feuillus, jeune, en pleine croissance et qui reste sous-exploitée.

Le soutien à la filière forestière a été freiné par un contexte régional défavorable aux investissements (mauvaises conditions d'exploitabilité, structures de trop petite taille, problèmes de conflit d'usage pour certains domaines forestiers...) et des conditions d'accès / de financement difficiles.

Toutefois, les 3,5 millions d'euros d'investissements totaux sur les projets de desserte ont potentiellement permis de rendre exploitable 1 800 hectares de forêt contribuant ainsi à l'augmentation des volumes de récolte observés depuis 2014. Outre l'apport en termes de valorisation de bois d'œuvre et de bois énergie, cette exploitation forestière permet d'éviter la dégradation du bois sur place, et ainsi d'améliorer la capacité de séquestration carbone de la forêt.

Les investissements dans le matériel de travaux forestiers (22 projets) portent majoritairement sur du matériel léger pour éclaircies (abatteuse, porteur et broyeur) mais également pour le bois d'œuvre (débusqueuse notamment) et intègrent souvent un processus d'adaptation à la spécificité des sols via l'adoption de gros pneus basse-pression voire même de tracks.

Le soutien aux investissements dans les scieries se révèle également sous-utilisé du fait d'un secteur très éclaté, avec quelques grandes entreprises non éligibles<sup>1</sup> au FEADER, et de l'inéligibilité du matériel d'occasion et de montage type leasing. Les investissements portent dans la majorité des cas sur l'acquisition de lignes automatisées de production (sciage, convoyeur piloté) et le séchage/stockage du bois. On observe très peu de projets portant sur d'autres modes de transformation et de valorisation du bois (déroulage, rabotage et ponçage, traitement thermique, etc.) principalement en raison du fait que seules les plus grandes entreprises de sciage intègrent des activités de deuxième transformation.

---

<sup>1</sup> Critères d'éligibilité : scierie avec CA inférieur à 10 M d'Euros dont le siège social est dans une zone rurale de la Région.

### Focus : valorisation du chêne

La forêt régionale est constituée en majeure partie de feuillus qui est plus difficilement valorisable que le résineux. Il manque en effet un marché porteur sur les chênes de qualité secondaire, qui forment une grande partie de la production actuelle (c.f. forêts encore jeunes).

Un processus d'adaptation est toutefois en cours pour mieux transformer les chênes, notamment les plus jeunes, à travers la valorisation en bois d'industrie (type panneaux qui mobilisaient jusqu'alors des résineux), avec le développement des emballages en bois ou encore en via des traitements spécifiques et transformations pour de l'aménagement intérieur.

A ce titre, il convient de souligner le projet Noir & Sens (financé par le FEADER via le PEI) qui vise à mettre au point un outil de traitement thermique de surface industriel performant, - flexible, fiable et à faible consommation énergétique, et permettant un rapprochement avec le monde du design et de l'ameublement.

## 3 – Le soutien à l'offre d'hébergement touristique

Les financements FEADER s'inscrivent dans une politique plus large menée par la Région dans le cadre de son dispositif CAP Hébergement Touristique qui vise à moderniser et étendre le parc d'hébergements touristiques (gîtes, hôtels, hébergement de plein air, hébergement insolites...), avec une logique d'amélioration de la qualité de l'accueil et de développement durable. Aussi, il est difficile de distinguer l'apport du FEADER de l'effort régional plus global.

Les résultats en termes d'augmentation du parc apparaissent relativement limités au regard de la tendance régionale. Toutefois la recherche de qualité (qualité de service, prise en compte de l'environnement, originalité de l'offre) contribue effectivement à consolider l'activité des acteurs du secteur tant en termes de taux d'occupation que de durée de séjour.

En termes de couverture territoriale on observe que même avec les critères de modulation de l'aide (territoire prioritaire), il apparaît difficile de soutenir des projets au-delà de l'axe ligérien (voir carte ci-dessous). Toutefois, le FEADER privilégie fortement dans sa stratégie d'intervention les hébergeurs avec le label « Accueil Vélo » situés à moins de 5 km du réseau cyclable. Si l'axe est-ouest reste visé (Loire à Vélo), on observe des projets implantés sur l'axe Chartre-Tours (vallée du Loir) et au sud-est, vers le Canal du Berry.

Localisation des hébergements soutenus (bleu) par rapport au nombre d'hébergements touristiques par commune (vert)

